

temps présent

Pas de congé
pour les attaques! p. 2-3

Les COM: **Comment Occire
nos Métiers** p. 4



personnels

Obligations Réglementaires
de Service: **Premiers reculs
du Rectorat** p. 5

Mutations 2011
L'imagination au pouvoir p. 6

infos, métier,
catégorie p.7

vie du Snes

Organisation de la section
académique et des sections
départementales p. 8

édito

Les monologues du Rectorat

C'est un véritable festival de mauvaise foi qui a débuté au début de l'été dans l'académie. L'intrigue de la pièce étant mince et sans surprise (réduire encore le nombre des postes), tous les coups sont utilisés pour tenter de sauver les apparences: tirades sur l'amélioration du système éducatif, du service public et sur l'attention portée aux personnels et aux progrès des élèves, en particulier les plus défavorisés.

Derrière le décor, le carton pâte de mauvaise qualité craque et la réalité ne rejoint pas la fiction: la rentrée est très difficile !

Le rectorat va donc user et abuser d'artifices pour entretenir l'illusion encore quelques mois et en plusieurs actes:

- Augmenter en lycée le service des enseignants de 1 à 2 h sous des prétextes fallacieux qu'il faut combattre dès les premiers jours de rentrée, en utilisant le dossier fourni par la section académique du SNES et les préavis de grève déposés pour couvrir les actions locales de septembre. A raison de 20 à 40 h ainsi économisées sur 90 lycées, le hold up rectoral pourrait se révéler juteux!
- Pressurer les personnels: en affectant les TZR hors de leur discipline sous le silence assourdissant des inspecteurs et des jurys de concours (qui auront alimenté la pénurie en ne pourvoyant pas tous les postes votés budgétairement); en maltraitant les précaires (service incomplet, donc paye réduite; service partagé entre Douai et... Maubeuge);
- Continuer à mépriser nos professions: affectation à temps plein des stagiaires avec une formation le mercredi, en plus de leurs 15, 18, 30 ou 35 h selon leurs statuts, pour économiser des TZR eux mêmes pouvant être envoyés n'importe où dans l'académie depuis la fusion des zones, etc.

Et comme le ridicule ne tue plus, la rectrice a prévu dans sa mise en scène de ne plus recevoir en audience les organisations syndicales ni même de réunir d'instances consultatives avant novembre, pour ne pas avantager un syndicat plutôt qu'un autre pendant la campagne des élections professionnelles (vote du 13 au 20 octobre)...

Ce spectacle, digne de la pire des séries B, doit recevoir l'accueil qu'il mérite; sinon la tournée s'éternisera et même tentera de trouver un second souffle avec l'arrivée de nouveaux acteurs qui rejoueraient la même pièce, vaguement aménagée mais avec le même fil rouge: faire des économies à notre détriment et celui de nos élèves, si l'on se réfère au débat sur les rythmes scolaires et les menaces qu'il porte en germe sur la (re)définition de nos horaires et de nos missions.

Pour cela, trois rendez-vous incontournables à la rentrée :

- réunir des AG de personnels pour faire le point sur la situation de chaque établissement, avec le soutien des parents et des élèves et commencer à mobiliser;
- réussir la grève nationale et intersyndicale du mardi 27 septembre pour en faire la première étape d'un mouvement à construire avant le vote du budget et la campagne présidentielle.
- renforcer le SNES et la FSU et les projets qu'ils portent et défendent en votant électroniquement du 13 au 20 octobre et en adhérant dès septembre.

Karine Boulonne

Elections Professionnelles
13 - 20 octobre

**GREVE NATIONALE ET UNITAIRE
MARDI 27 SEPTEMBRE**

...TOUS EN GRÈVE!

MARDI 27 SEPTEMBRE...

Derrière les « rythmes scolaires » Pas de congé pour les attaques!

PAR KARINE BOULONNE

Après le débat volontairement tronqué par le gouvernement sur les rythmes scolaires, Luc Chatel attendrait le 20 octobre pour faire de nouvelles annonces contre la profession : nous faire travailler 38 semaines à 18h ou 15h au lieu de 36 sans compensation (soit 6% d'augmentation du temps de travail). Le ministère pense sans doute jouer sur du velours auprès d'une opinion en apparence acquise à l'idée que les « profs » ont trop de vacances, et avec une question qui divise les syndicats. Ne nous laissons pas intimider!

Oui, nous méritons nos « vacances » et il faut le dire!

Nos horaires statutaires ont été définis en 1950, à l'époque où la semaine de travail était à 40 h. Depuis, les salariés sont passés à 39 h, puis à 35 h, sauf... les enseignants (seuls les CPE, les professeurs d'enseignements artistiques et de LP ont connu un réajustement). Le Ministère lui-même évalue toujours notre temps de travail à plus de 39h. Depuis (et c'est tant mieux), les congés payés sont passés à 3 semaines (1956), 4 en 1968 et 5 en 1982. Simultanément, l'Éducation nationale

perdait quelques jours: en 1998 encore, les élèves de lycée et leurs enseignants rentraient le 10 septembre; les examens de fin d'année, toujours plus tardifs, « rognent » nettement sur le mois de juillet.

Mais cette comptabilité oublie la capacité du métier de prof à empiéter sur le « temps libre » et la vie personnelle. Le ministère indique par exemple qu'en moyenne, les enseignants passent 20 de leurs jours de « vacances » à... travailler! Le manque de temps, épuisant moralement, est quasi quotidien, et l'emprise du travail sur le « temps libre » est telle que le travail n'est « jamais fini », pour des raisons liées au cœur de notre métier (peaufiner le cours, se documenter, corriger les copies...) ou trop souvent périphériques (tâches annexes comme le livret de compétences, le cahier de texte électronique...). Or les multiples rabotages des horaires depuis plus de trente ans, tout comme les tentatives actuelles d'alourdir nos services, aboutissent à devoir prendre en charge plus de classes, plus de niveaux. Les contraintes bureaucratiques se multiplient elles aussi. D'où un accroissement sensible du travail réel, et il faut du temps pour « récupérer ».

En outre, nos métiers demandent un engagement permanent et très fort (rien n'est jamais totalement prévisible ou routinier dans ces métiers « relationnels »): cela crée des tensions et

une usure morale néfastes pour la qualité du travail lui-même. Oui, il faut du temps pour « décrocher », « faire le vide », sous peine de faire subir aux élèves les conséquences de la fatigue que le travail entraîne.

Bien sûr, d'autres métiers ont les mêmes caractéristiques. Mais justement: est-ce que ce sont les « profs » qui ont trop de congés, ou les autres salariés qui n'en ont pas assez?

Que cache ce projet?

Et les élèves dans tout ça? La mesure arbitraire pourrait se justifier s'ils en tiraient un avantage! La fameuse question des rythmes scolaires ne peut se résoudre par la simple réduction des vacances d'été: le problème des élèves livrés à eux-mêmes pendant l'été sera reporté sur les fins de journée ou sur les autres périodes de congé; déplacer le problème n'est pas le résoudre. Bien au contraire, le zonage agrandirait pour les élèves le flou entre la période scolaire et la fin des cours, pourrait compromettre le temps consacré à l'orientation, augmenter l'absentéisme des élèves, ...

Ne nous leurrions pas: ce gouvernement qui réduit les horaires des élèves, qui supprime la formation de leurs maîtres, qui bloque leur salaire et retarde leur départ à la retraite, n'a pas plus

VENDREDI 16 SEPTEMBRE, 13^{ème} FORUM FSU

DES SERVICES PUBLICS: POUR QUI? POUR QUOI? PAR QUI?

2011-2012: une année où les échéances électorales vont croiser les débats sur la « crise », ses causes et ses « solutions », une année où les Services Publics et leurs personnels vont se trouver au cœur de tous les enjeux, de toutes les attaques et de tous les appétits.

Pour son 13^{ème} forum régional, la FSU 59/62 a choisi d'apporter son éclairage à la question en posant tous les termes du débat. A savoir d'abord, ceux qui dans les interventions actuelles sont volontairement occultés: des Services Publics, pour qui, au service de qui, et pour quoi faire? Car c'est bien là le nœud de la question: quelles missions pour les Services Publics, dans quelle République, dans quelle démocratie? De là découle directement la question des personnels en charge de ces missions: autrement dit, des Services Publics... par qui et sous quel statut?

Le but de ce forum est aussi de confronter les analyses des différentes organisations, en particulier des partis politiques.

A partir des interventions de Jacques Cotta, journaliste*, et de Noël Daucé, secrétaire national du SNUTEFI-Pôle Emploi-FSU, ce forum sera l'occasion de débattre largement, avec des usagers et/ou des personnels des différents Services Publics - Ecole, Hôpital, Culture, Justice, Emploi, Services Sociaux... liste bien évidemment non exhaustive - et avec élus, représentants de partis politiques, de syndicats ou d'associations... de l'état des lieux de ces services publics et des moyens que nous avons à mettre en œuvre pour les défendre mais aussi les développer.

Nous vous attendons donc nombreux le vendredi 16 septembre, à 17h30, à la Halle au Sucre (Grande Salle) à Lille.

Catherine Piecuch, Didier Costenoble

*Auteur de *Qui veut la peau des Services Publics?*, Editions Jean-Claude Gawsewitch, avril 2011.





le souci des élèves que de leurs professeurs. Derrière un affichage positif, il s'agit bien sûr d'économiser des postes (en diminuant l'horaire hebdomadaire des élèves), et très probablement d'annualiser notre temps de travail (éventuellement via des cours semestrialisés ou aux horaires globalisés) et ainsi de nous faire travailler plus longtemps, de manière « flexible », sans rien déboursier ! On voit bien, enfin, comment tout ceci permettrait d'attaquer les examens nationaux, la fin de l'année étant différenciée selon les zones.

Oui, nous pouvons gagner la bataille de l'opinion, même sur la question des vacances !

Mais très soucieux de ménager son électorat, Luc Châtel a accompagné son projet d'un zonage qui permettra au secteur du tourisme d'augmenter sa période de haute saison de juin à septembre (au détriment de ceux qui partaient hors période scolaire à moindre coût). Il faut faire comprendre aux parents qu'ils sont, comme nous, les dindons d'une farce qui a pour seul but de supprimer encore des postes en sacrifiant la formation des élèves, en mettant en difficulté les familles recomposées, celles qui ne peuvent choisir leur période de vacances en raison de la fermeture annuelle de leur entre-

prise (et dans notre région, il y en a encore), en empêchant les regroupements familiaux. Il faut faire comprendre à la société qu'elle ne peut pas hypothéquer son avenir en tirant sur l'École et ses personnels (la crise de recrutement devrait être un signal d'alarme à prendre en compte.)

Les AG de rentrée doivent être l'occasion de lancer le débat sur cette question ainsi que sur celle des salaires et de l'évaluation des enseignants (que le projet ministériel placerait sous la coupe principale des chefs d'établissement). Il faut aussi que nous portions ces mots d'ordre lors de la grève nationale du 27 septembre, voter et faire voter du 13 au 20 octobre pour les syndicats de la FSU qui ont un discours clair sur ce qu'ils revendiquent pour la profession (et les moyens de mobiliser) !

Ces élections professionnelles ne sont pas que l'expression rituelle de divergences syndicales. Elles seront observées à plus d'un titre par les candidats aux présidentielles : d'abord sur la participation (qui indiquera le degré de mobilisation et de l'intérêt à nous accorder), ensuite sur le résultat. Si vous voulez peser sur les projets des partis, vous savez ce qu'il vous reste à faire !

Comités de Salut Public : sauvons l'École Publique !

Mi-avril, la FCPE 59 a fait la proposition de créer localement, partout où cela est possible – à l'échelle d'une commune, d'une agglomération, d'un bassin... - des Comités de Salut Public englobant outre les parents, les personnels de la maternelle à l'université et les élus, les syndicats et les partis politiques, afin de lutter le plus collectivement possible contre la casse de l'Éducation Nationale.

Le SNES et la FSU ont aussitôt répondu favorablement en participant au lancement officiel des Comités de Salut Public, à Lomme le 3 mai pour le Nord, et à Béthune le 13 mai pour le Pas-de-Calais. Au-delà, SNES et FSU sont à l'initiative à différents endroits : dans le Douaisis, avec un débat public à Lewarde et une manifestation à Douai fin mai, à Villeneuve d'Ascq, à Armentières... d'autres comités sont en gestation à Bruay-La-Buissière, à St Pol/Ternoise. Il nous faut passer à la vitesse supérieure et saisir cette occasion de travailler sur le terrain avec les élus et les parents pour remettre l'Éducation au centre du débat politique. La grève du 27 septembre prochain, les élections professionnelles du 13 au 20 octobre et la campagne présidentielle pour 2012 sont autant d'étapes pour crier haut et fort que nous voulons, que nous exigeons une autre école. Alors, investissons les comités existants, créons-en de nouveaux et lançons-nous dans la bataille !

Catherine Piecuch, Didier Costenoble

**Stagiaires
Toujours aussi
maltraités !**

L'action de refus d'être tuteur menée avec le soutien très majoritaire de la profession a beaucoup gêné l'administration à la rentrée 2010; pour autant, les stagiaires ne seront pas mieux traités à cette rentrée : toujours à 18h et avec une formation obligatoire le mercredi. Si le Snes a le souci d'accueillir les stagiaires : bulletin spécifique, présence lors de leur journée de pré-pré-rentrée, dans les établissements, etc., il maintient son mot d'ordre de refus d'être tuteur : nous devons tout faire pour lutter contre cette réforme de la formation des maîtres.

Les retraités dans l'action

PAR YVES PANNEQUIN

Les organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FGR, FO, Solidaires, UNSA, et la FSU) appellent les retraités à manifester le JEUDI 6 OCTOBRE 2011 pour une vraie prise en charge de la perte d'autonomie et pour la défense du pouvoir d'achat.

Le Gouvernement annonce une réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie, mais elle ne permet pas de réduire le reste à charge des familles ni de répondre à l'ampleur des besoins ; les organisations syndicales de retraités demandent une prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge et la prise en charge par la solidarité nationale dans le cadre de la sécurité sociale.

Sur la question du pouvoir d'achat, l'inter-syndicale revendique une augmentation significative des retraites, en particulier pour les plus faibles ; un minimum de pension au niveau du SMIC ; une nouvelle modalité d'indexation.

Elle condamne le pacte européen d'austérité (pacte Euro +) mis en place par le Conseil européen pour faire face à la crise économique, politique et sociale actuelle : il fait peser de nouvelles menaces sur la retraite et la protection sociale, dénonce une trop grande « protection de l'emploi » en France, prône une modération du salaire minimum, dessinant une nouvelle dégradation de la situation des salariés et des retraités.

Les actifs sont bien sûr invités à cette journée d'action dont les modalités seront précisées sur le site.

MARDI 27 SEPTEMBRE... Contrat d'objectifs et de moyens Comment Occire nos Métiers!

PAR THIERRY QUETU

La Rectrice de l'académie de Lille a défini comme une de ses priorités, la mise en place de contrat d'objectifs et de moyens (COM) dans tous les établissements.

Il s'agit d'introduire la logique de l'entreprise privée, de la concurrence, du pilotage par la performance dans la gestion des établissements scolaires. Ces contrats fixent des objectifs à atteindre et des indicateurs chiffrés de performance qui permettront d'évaluer « l'efficacité » de l'établissement.

A ce jour, un nombre important d'établissements ont refusé d'entrer dans ce dispositif en votant majoritairement contre au sein des CA. Les établissements où la question n'a pas été évoquée ont reçu un rappel à l'ordre du rectorat (délai : fin 2011).

Des stratégies, des conseils ont été donnés aux chefs d'établissements pour « vendre ces COM » à

la communauté éducative. Si certains aborderont le sujet via des « questions diverses » qui peuvent être vagues (vigilance!), le plus souvent, c'est par un soi-disant « toilettage du projet d'établissement » que sont présentés ces COM accompagnés d'arguments fallacieux comme « ça ne changera rien » ou « tout le monde le fait » ou encore « ça va bientôt être obligatoire alors autant s'y mettre et s'approprier l'outil ».

Pour mémoire, toute modification du projet d'établissement doit être votée par le CA : « en qualité d'organe de l'établissement, le CA, sur le rapport du C.E. exerce notamment les attributions suivantes : [...] Il adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectifs qui doit avoir été communiqué à la collectivité territoriale au moins un mois avant la réunion du conseil. » (R421-20 livre IV code de l'éducation). Un vote majoritaire contre empêche la mise en place du COM.

Pour le SNES, l'objectif de l'école est la réus-

te de tous les élèves. Ceux-ci sont des êtres humains qui ne peuvent se réduire à une somme de chiffres et d'indicateurs aussi précis soient-ils. Chiffrer des objectifs à atteindre en termes de résultats (% de redoublement, de passage en LGT, de réussite aux examens, etc.), c'est traiter les élèves comme des produits et des flux, et c'est faire peser sur les enseignants la pression de la « politique du chiffre », dont on connaît tous les dégâts (dénaturation des missions, obsession du résultat rapide et visible, impossibilité de prendre le temps, etc.).

L'école n'est pas une entreprise et n'a pas à intégrer le pire de la politique managériale de celle-ci! Il faudra argumenter et convaincre les autres membres de la communauté éducative pour faire barrage aux COM dans les établissements. Un argumentaire détaillé est accessible : http://www.lille.snes.edu/IMG/pdf/contrats_d_objectifs_document_de_travail.pdf.

Cahier de texte numérique Simple mise à jour ou véritable virus managérial?

PAR JEAN-FRANÇOIS CAREMEL

Au BO du 9 septembre 2010, le Ministère publiait sans concertation préalable une circulaire prévoyant la mise en place du cahier de texte numérique (CDTN) : expérimenté officiellement dans certains lycées et collèges depuis plusieurs années, sous des formes très diverses, il est généralisé à la rentrée 2011 et doit se substituer à la version papier. Mais dans le contexte actuel, la mise en place du CDTN va faciliter les nombreuses attaques contre les personnels.

Entre autres nouveautés, la diffusion des données via « les réseaux de communication sécurisés », vue par l'administration comme une véritable aide individuelle à la scolarité, laisse entrevoir de multiples effets collatéraux sur l'exercice de nos métiers, sans que « l'efficacité pédagogique » ne soit garantie... Les problèmes soulevés par la numérisation et surtout la diffusion via Internet sont nombreux.

La première crainte est celle d'une explosion de la charge de travail, le BO incitant à enrichir le CDTN de pièces jointes (et les droits d'auteur?), de ressources annexes, et du « texte des exercices ou des activités lorsque ceux-ci ne figurent pas sur les manuels scolaires. »! La circulaire académique de juin 2011, et le document d'accompagnement préparé par les IPR ne sont guère rassurants à cet égard. Un deuxième risque apparaît alors : celui de voir le CDTN devenir un outil supplémentaire de pression et de surveillance de nos activités d'enseignants, surveillance qui jouera sans doute un rôle dans le transfert de compétences de l'IPR vers le chef d'établissement.

Un véritable enjeu syndical

Pour le Snés académique, le Ministère essaie aussi -via les CDTN et dans le cadre du déploiement des Espaces Numériques de Travail- d'accélérer le développement de plateformes de « e-learning » : plus les cahiers de textes seront riches, plus on pourra les exploiter pour justifier le non-remplacement d'absences, l'aug-

mentation du nombre d'élèves par classe, la baisse du nombre d'heures consacrées à l'aide au travail ou à la remédiation, voire à terme des réductions horaires. Il s'agit également d'offrir à la « hiérarchie de proximité » un levier de « management » dans un contexte de renforcement des pouvoirs du chef d'établissement. La rentrée sera donc le moment crucial pour aborder le sujet et empêcher les dérives. A cette fin, le Snés préconise le vote en CA d'une charte¹ sur les modalités d'usage du CDTN par les parents, le chef d'établissement et les IPR². Dans le même temps, il faut évoquer la nécessité de mettre à disposition le matériel informatique nécessaire, des logiciels libres, et celle d'obtenir des garanties concernant la propriété intellectuelle et la protection de l'enseignant sur ce qui sera mis en ligne.

1 : Une rubrique du site consacrée aux nouvelles technologies et au CDTN permet d'accéder aux analyses du SNES et à des exemples de chartes.

2 : la note du service 83-512 du 13 décembre 1983, BO N°46 du 22 décembre 1983, est toujours en vigueur : « Toutes les visites des inspecteurs dans les établissements sont annoncées avec mention de leurs objectifs. »

Obligations réglementaires de service

Premiers reculs du rectorat

PAR THIERRY QUETU

Le SNES-FSU a été reçu en audience par la rectrice le 7 juillet 2011 pour aborder entre autres questions, les obligations réglementaires de service revues à la hausse par une note de service du rectorat de fin avril 2011 adressée aux chefs d'établissements et que nous contestons depuis sa parution. Celle-ci visait à diminuer l'attribution de l'heure de première chaire et à multiplier les cas de majoration de service pour effectifs faibles.

Des arguments sans fondement

La Rectrice a tenté de justifier sa circulaire en utilisant principalement trois arguments: une demande des chefs d'établissement sur « l'état du droit » en fonction des évolutions constantes (les groupes de compétences non prévus par les décrets de 50 par exemple); un objectif d'harmonisation des pratiques; un constat (!) d'un allègement actuel de la charge de travail des enseignants (« les chiffres montrent que le nombre d'heures en effectifs réduits augmente »); les groupes de compétences en langues rendraient le travail « plus facile », car se déroulant en « groupes homogènes »).

Pour le SNES-FSU, ces justifications sont sans fondement. Jusqu'en 2010, tous les ans, les chefs d'établissement étaient destinataires d'une circulaire émanant du rectorat, reprenant les lois et décrets; la version de 2011 est radicalement différente, sans que la législation ait été modifiée depuis (cf. argumentaire du SNES envoyé à tous les syndiqués). Alors que depuis 1950 le cadre juridique était clair, avec la réforme du lycée et l'application de la circulaire académique, les académies, les établissements et les personnels seront tous traités différemment selon les choix de dédoublements locaux et/ou la mise en œuvre de cette circulaire scélérate et purement lilloise.

Quant à l'« allègement » de la charge de travail, chacun appréciera: la détermination de groupes réduits (notion toute relative, il y a quand même plus de 20 élèves) oblige, par exemple en langues, à une évaluation permanente (que res-

te-t-il comme temps d'apprentissage pour les élèves?). Par ailleurs, un travail en groupe n'est pas synonyme de moins de travail pour le prof: cela nécessite, comme pour les autres heures (voire plus), préparation pédagogique et matérielle; c'est d'ailleurs pour cela que la note de service de 1952 prévoit que les heures de TP et TD ne sont pas concernées par la majoration de service pour un enseignement de plus de 8 h dans des classes de moins de 20 élèves. Sur les effectifs, les remontées en classes de 2nde montrent clairement une explosion du nombre de classes à 35, et finalement, la plupart des enseignants ont dans leur service plus d'élèves à charge qu'il y a quelques années.

Merci qui ? La réforme Châtel !

Le rectorat a au moins le mérite de la clarté: nos interlocuteurs l'ont dit sans détour, c'est la réforme des lycées, que nous dénonçons depuis le début, qui permet de remettre en cause les règles de détermination des services, et qui permet plus largement au gouvernement de récupérer des heures et ainsi de supprimer des postes d'enseignants, grâce à la disparition des heures dédoublées des horaires réglementaires des élèves et au tronc commun de 1^{ère} générale. N'en déplaise à certains syndicats (le SE-UNSA et le SGEN-CFDT) qui soutiennent encore cette réforme! La dotation horaire attribuée aux établissements sera dorénavant calculée non pas en fonction de la structure (nombre de classes), mais en fonction du nombre d'élèves

(la base de calcul = 35 élèves par classe); c'est ce qui a déjà été fait cette année pour les classes de STI2D. Certaines rallonges accordées cette année pourraient être supprimées.

Une mobilisation fructueuse

Il ressort des échanges que seuls les VS contestés par les enseignants seront examinés par le rectorat à la rentrée, l'application de la circulaire du 18 avril ne sera pas vérifiée et le calcul des services est laissé à la responsabilité des chefs d'établissements.

Mme le Recteur a d'ailleurs ajouté que ceux-ci avaient reçu la consigne orale de s'en tenir aux calculs habituels concernant les classes de Terminale, de BTS et les CPGE. Il s'agissait simplement pour elle d'attirer l'attention des CE sur les possibilités d'économies offertes par la réforme en classe de seconde et de première.

Il faut donc peser localement pour que la circulaire ne soit pas appliquée dans les lycées. D'ailleurs, les dotations données en février ne prennent pas en compte ces directives, il n'y a donc pas de raison matérielle de vous refuser l'heure de première chaire ou de majorer vos services.

A toutes fins utiles, un argumentaire du SNES est accessible sur les sites académique et national et des préavis de grève ont été déposés pour le mois septembre.

Le cas particulier des TPE

Une nouvelle circulaire est parue le 30 juin 2011; il faut refuser toute interprétation qui conduirait à ne vous payer qu'une 1/2h semaine pour les TPE: nous ne sommes pas annualisés et devons donc effectuer devant élève l'horaire hebdomadaire inscrit dans nos services et payé à cette hauteur. S'il nous arrive de rester deux heures devant les élèves par souci de travailler avec le collègue de l'autre discipline, cela a toujours été sur la base du volontariat et il faut faire savoir aux chefs d'établissements qu'il serait dommage de couper court à ces initiatives par une mesure d'économie qui ne pourrait être ressentie que comme vexatoire. Nous rappelons en outre que les dotations horaires pour l'année scolaire à venir ont été calculées sur les anciennes bases et qu'il n'y a aucune raison de réduire de moitié la rémunération des TPE.

Mutations 2011

L'imagination au pouvoir

PAR KARINE BOULONNE

En juin 2011, le rectorat de Lille a voulu créer une mobilité des personnels là où l'absence de postes y faisait obstacle, en passant outre le respect du barème ! Quelques chefs d'œuvre de la créativité rectorale.

Au fil des ans, le mouvement s'est complexifié, avec la superposition de nouveaux dispositifs (RAR, CLAIR, ...) ou l'instauration de nouvelles bonifications pour rendre moins amères certaines pilules (TZR utilisés hors discipline, volontaires ou non ; reconversion suite à la quasi disparition de disciplines, ...). Mais celles-ci sont devenues de véritables « cache misères » : quand il n'y a pas de postes, donner 1000 ou même un million de points n'a d'autre effet que de s'acheter quelques semaines de paix sociale en faisant croire aux intéressés qu'ils pourront obtenir ce qu'ils ont demandé. De là sans doute est venue au rectorat l'idée de recourir à une option permise par l'algorithme responsable des affectations : la « phase 4 ».

Des personnels « déphasés » par des résultats incompréhensibles

Lors des mouvements des années précédentes, tout le monde pouvait vérifier que chacun avait eu le poste qu'il devait obtenir. Oui, mais voilà : l'an dernier, le taux de satisfaction des demandeurs volontaires de mutation avoisinait les 20 % (donc près de 80 % d'insatisfaits), loin sans doute des objectifs fixés par la rectrice « tout va bien » à ses services. Il fallait donc trouver un expédient pour améliorer artificiellement les chiffres, en faisant arbitrairement le choix de satisfaire certains collègues au détriment d'autres. Il s'agit, après que les postes ont été attribués en respectant la hiérarchie des barèmes -et donc le classement des postes en fonction de l'offre et de la demande- de faire des permutations entre plusieurs personnes (parfois jusqu'à 8)

sans tenir compte cette fois-ci des barèmes ; il s'ensuit qu'il y a davantage de mouvement possible mais qu'un collègue moins « barémé » peut passer devant un autre qui avait également demandé le poste.

« Mutations = magouilles » ?

Où est le problème nous dira t-on, puisque le procédé a permis de faire muter des collègues contre toute attente ?

Si le mouvement est d'apparence plus fluide (à la marge, cela a concerné moins de 40 collègues), cela s'est fait au détriment des règles et de personnes. La fin doit elle justifier les moyens ? Qu'en juge :

- Seuls peuvent « jouer » ceux qui ont un poste fixe. Exit donc les TZR ou les entrants dans l'académie dont les barèmes étaient pourtant supérieurs au nombre de points nécessaire affiché au terme de l'opération.
- Il devient impossible de vérifier avec les barres que le bon poste a été attribué à la bonne personne : quoi de mieux pour jeter la suspicion sur les organisations syndicales et le paritarisme à quelques semaines des élections professionnelles ? Sans compter l'ambiance en salle des profs à la rentrée pour celui ou celle qui sera soupçonné-e de passe-droit ?
- Est-on sûr de l'exhaustivité de ce traitement ? Comment ont été déterminés les points de départ de ces chaînes (certaines ont permis de traiter fort opportunément ce que l'administration appelle pudiquement des « cas DRH » en déplaçant les collègues « à problèmes » dans le cadre de leurs vœux mais pas du barème) ?

Une situation en particulier a illustré toutes les dérives du système : en examinant une des chaînes du rectorat en allemand, nous avons proposé de modifier le résultat pour permettre à une collègue ayant plus de 700 pts et en situation d'autorité parentale unique,

mais TZR, de muter. Le rectorat a maintenu son projet initial (un collègue en poste fixe avec moins de points a obtenu le poste) contre le vote unanime des syndicats, alors que notre proposition faisait muter autant de personnes, mais dans le respect des règles, du barème, améliorant visiblement une situation personnelle délicate. **Comment interpréter autrement cet aveuglement obtus que par la volonté du rectorat d'affirmer à mauvais escient son autorité, en brandissant sa menace « le barème est indicatif et si nous le voulions, nous pourrions passer outre » ?**

Il nous faudra donc remettre notre ouvrage sur le métier l'an prochain (avec les commissaires paritaires que vous aurez à élire du 13 au 20 octobre) pour défendre un système de mutations juste et transparent auquel doivent pouvoir prétendre les personnels. Et obtenir les centaines de créations de postes nécessaires !

TZR : pas de groupe de travail !

Dernière initiative en date du rectorat : supprimer le groupe de travail d'affectation des TZR. Le rectorat se décidant en effet enfin à respecter la loi et à payer des frais de déplacement aux TZR nommés à l'année hors de leur établissement de rattachement ou de la commune de leur résidence privée, les services affecteront au plus près sans tenir compte des préférences pour limiter les coûts estimés entre 500 000 et un million d'euros. Tant pis si certains se sentent plus à l'aise sur des remplacements de courte et moyenne durée et que d'autres préféreraient une AFA (affectation à l'année) pour s'organiser familialement, il faut faire des économies !

Tiens, une idée : et si on supprimait les primes aux recteurs ? 30 primes de 22 000 euros représentent en effet la somme prévue pour les plus de 2000 TZR qui pourront être envoyés aux 4 coins de l'académie depuis la fusion des zones...

Du 13 au 20 octobre, vous aurez à élire des commissaires paritaires certifiés, agrégés, CPE, COP et non-titulaires.

Ces élus siègent à de nombreuses reprises en cours d'année face à l'administration, pour conseiller et vérifier les dossiers des personnels, faire respecter leurs droits, des règles définies préalablement, l'égalité et la transparence dans le traitement des situations individuelles.

En mai et juin, les commissaires paritaires ont eu à traiter des mutations, des contestations de notes administratives et de l'attribution de la hors-classe dans un contexte tendu.

NOTATION ADMINISTRATIVE : « HARMONISATION » RECTORALE OU NOUVELLE VEXATION ?

Quelques jours avant la tenue des CAPA sur la notation administrative, le rectorat a décidé subitement de baisser de trop bonnes notes accordées selon lui aux professeurs, rappelant que « c'est la rectrice qui décide ». Le délai très court a limité les recours contre cette décision vexatoire et pouvant priver d'un avancement d'échelon l'année suivante. Aucune véritable raison ne nous a été donnée par le DRH pour justifier son choix de tel ou tel collègue, si ce n'est « le contenu du dossier ». L'examen attentif que nous en avons fait préalablement ne permettait pourtant pas de faire les mêmes distinctions subtiles, les différentes pièces étant toutes plus laudatives les unes que les autres.

36 certifiés sur les 63 qui avaient contesté l'harmonisation du rectorat ont obtenu le rétablissement de la note donnée par le chef d'établissement ou une diminution moindre que celle annoncée. Nous avons obtenu un groupe de travail sur la notation après la rentrée : nous y porterons la voix des personnels !

Karine Boulonne

HORS CLASSE

Fin décembre, début janvier, nous enverrons dans les établissements les résultats de la hors classe et surtout un argumentaire pour pouvoir rencontrer le chef d'établissement (l'un des deux notateurs) afin de permettre plus de promotions l'an prochain.

**CERTIFIÉS :
LA VALEUR N'ATTEND PAS
LE NOMBRE DES ANNÉES,
MAIS LES SOUS, SI !**

La rectrice a choisi cette année encore d'écarter de la promotion à la hors-classe 76 certifiés au 11^{ème} échelon avec 3 ans d'ancienneté, au profit de collègues aux 10^{ème} (219), 9^{ème} (65), 8^{ème} (8) et même 7^{ème} échelons (2). Si dans l'immédiat nous réclamons la priorité pour les personnels au 11^{ème} échelon (et à terme, le remplacement d'une hors-classe discriminante par une revalorisation conséquente pour tous), c'est parce que la hors-classe n'a de réels effets financiers qu'à compter de cet échelon. En choisissant de distinguer de jeunes collègues, dont certains n'ont que 10 années d'exercice et des notes pas si exceptionnelles, l'administration n'y gagne pas que pécuniairement, elle cherche également à créer la division au sein des salles des profs

alors que le gel de salaires et la dégringolade du pouvoir d'achat rendent les questions d'argent sensibles. Nous exigerons du rectorat un barème académique plus juste et respectueux des personnels.

**AGRÉGÉS : MOINS DE PROMUS
QU'AILLEURS !**

Nouvel exemple du refus du dialogue social dans notre académie : au niveau national, 7% des promouvables sont promus, dans l'académie de Lille, cela descend à 6,5% pour le second degré, ce sont donc 7 collègues des collèges et des lycées de notre académie qui sont privés de promotions (pour mémoire, 108 collègues ont été promus en 2011 contre 126 en 2010). Les agrégés de l'académie de Lille seraient-ils moins méritants qu'ailleurs ? L'avis exceptionnel est déterminant pour être promu, mais la rectrice par son acharnement à l'attribuer à des collègues au 10^{ème} échelon ou moins (à qui cela n'apporte rien) a lésé nombre de collègues. Les années passées, le SNES avait obtenu que les collègues pénalisés par un accès aux derniers échelons à l'ancienneté (retard ou absence d'inspection), ou ceux issus de la liste d'aptitude, soient proposés hors barème,

coup de pouce qui a permis nombre de promotions. Or cette année, la rectrice, face à notre insistance, a accepté d'ajouter quelques noms sur un courrier au ministre, sans les proposer et sans leur accorder l'avis exceptionnel, ce qui leur a interdit la promotion. Nous avons également repéré une trentaine de bons dossiers de collègues au 11^{ème} échelon avec 4 ans d'ancienneté, mais la rectrice a refusé de leur attribuer des avis exceptionnels, sacrifiant leurs réelles chances de promotion. Au final, 18,5% des promus sont à l'échelon 10 : aucun effet pour eux, mais tout bénéfique pour le gouvernement qui retarde par là les promotions à donner et condamne des collègues proches de la retraite non promus à avoir une pension moindre.

Chacun doit prendre en main sa carrière et cela commence par bien voter aux élections professionnelles du 13 au 20 octobre : voter SNES-FSU, c'est avoir l'assurance d'un suivi individuel et collectif des dossiers avec un traitement équitable et juste de chacun dans le respect des règles communes.

**Karine Boulonne, Michaël Colin,
Karine van Wynendaele,
Alice Achille**

Vie syndicale

Des militants qui ont pris une part active à la vie du syndicat durant des années quittent le métier : nous les saluons et nous savons que nous les retrouverons dès cette rentrée engagés au sein du S1 des retraités.

Marie-Claude Roumazeille a contribué à animer la section du lycée Pasteur à Lille en assurant le

rôle de trésorière, tâche qui n'est pas la plus facile ni la moins ingrate. Yves Mairesse était le secrétaire de S1 de la section du Lycée Pierre Forest à Maubeuge. Quant à Marc Roumazeille, tout en animant la section syndicale du Lycée Gambetta à Tourcoing, il a travaillé au secteur publication de la section académique et a été membre de sa CA (Commission administrative).

Nous les remercions pour leur investissement au long de leur carrière et leur souhaitons une heureuse et active retraite.

A travers eux, nous saluons également tous les syndiqués qui sont partis cette année, en espérant qu'ils continueront à être membres de notre syndicat.

Bonne retraite !

Organisation de la section académique et des sections départementales du S.N.E.S.

Siège du S3 :

209, rue Nationale, 59000 - LILLE
Tél. : 03 20 06 77 41 - Fax : 03 20 06 77 49
e-mail : s3lil@snes.edu
Site internet : www.lille.snes.edu

Siège du S2 Nord : Siège du S3.

Siège du S2 Pas-de-Calais :

Maison des Sociétés, rue A. Briand,
62000 - ARRAS

S3 :

Secrétaire académique : Karine BOULONNE.
Secrétaires adjoints : Michaël COLIN, Catherine PIECUCU, Thierry QUETU, Karine VAN WYNENDAELE.
Trésoriers : Nicole COURSELLE, Françoise MORTIER.

S2 Nord :

Secrétaire : Philippe LESTANG.
Secrétaires adjoints : Eric DELANGUE, Magali LAUMENERCH, Gilles SURPLIE.

S2 Pas-de-Calais :

Secrétaire : Jean-François CAREMEL.
Secrétaires adjoints : Gérard ANSEL, Eric DUFLOS, Grégory FRAKOWIACK, Catherine PIECUCU, Thierry QUETU.
Trésorier : Hubert SAUVAGE.

Secteurs

* Pour toute question d'ordre syndical

- **Emploi** : Karine BOULONNE, Noëlle CÉLÉRIER, Michaël COLIN, Arlette DESPRETZ, Karine GALAND, Karine VAN WYNENDAELE.
- **Surveillance et missions associées** : Karine VAN WYNENDAELE.
- **Droits et libertés** : Didier COSTENOBLE, Philippe LESTANG, Catherine PIECUCU.
- **Formation continue** : Odile DEVERNE, Michel DEVRED.
- **Entrée dans le métier** : Karine BOULONNE, Clothilde DOZIER.

- **Précarité** : Alice ACHILLE, Karine GALAND, Karine VAN WYNENDAELE.
- **TZR** : Michaël COLIN, Clothilde DOZIER, Michaël KAIM.
- **Retraites** : Karine VAN WYNENDAELE.
- **Vie des établissements** : Philippe LESTANG (collèges 59), Jean-François CAREMEL (collèges 62), Michaël COLIN (lycées).
- **Collèges** : Jean-François CAREMEL, Eric DELANGUE, Arlette DESPRETZ, Clothilde DOZIER, Magali LAUMENERCH, Philippe LESTANG.
- **Lycées** : Michaël COLIN, Odile DEVERNE, Romain GENY, Francis LECHER, Vincent PERLOT, Catherine PIECUCU, Gilles SURPLIE.
- **Technique, formation continue des adultes, hygiène et sécurité** : Philippe GAUDRY, Frédéric HOCHART, Francis LECHER, Thierry QUETU.
- **Publications** : Odile DEVERNE, Samuel DUMOULIN, Romain GENY.
- **Informatique** : Boris DUQUESNE, Frédéric HOCHART, Francis LECHER, Willy LEROUX.

A qui écrire ?

* Pour toute affaire personnelle concernant votre catégorie :

Agrégés : Noëlle CELERIER, Michaël COLIN.
Assistants d'éducation et AE : Karine VAN WYNENDAELE.
Certifiés : Karine BOULONNE.
C.o.Psy. ou D.c.i.o. : Didier PORTHAULT.
C.p.e. : Guy CARPENTIER.
Documentalistes : Emilie DOOGHE.
Non titulaires : Alice ACHILLE, Karine GALAND, Karine VAN WYNENDAELE.
P.e.g.c. : Gérard ANSEL.
Retraités : Yves PANNEQUIN.
Stagiaires : Karine BOULONNE.
T.z.r. : Michaël COLIN, Clothilde DOZIER.
Problèmes médicaux : Michaël COLIN, Karine VAN WYNENDAELE.

Les permanences

• **Pour tous** :
- Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 14h30 à 18h ;
• **Permanences particulières** :
(aux horaires ci-dessus, sauf CPE et Copsy)
Stagiaires : mercredi,
TZR : lundi,
Non titulaires : vendredi,
Agrégés : lundi et vendredi,
Certifiés : mercredi et vendredi,
Collège Nord et Pas de Calais : mardi,

PEGC : mardi,
Personnels de surveillance : mercredi,
CPE : jeudi (10 - 12 h)
Documentalistes : mercredi après-midi
Retraites : mercredi,
AE : mercredi matin,
Copsy : sur rendez-vous

Les S2 Nord et Pas-de-Calais tiennent une permanence au siège du S3 le mardi de 14h30 à 18 h.
Une permanence a lieu le mercredi de 9h à 11h30 au siège du S2 du Pas de Calais.

Stages du 1^{er} trimestre organisés par la section académique

Un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité, syndiqué ou non, a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement. La demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance (modèle sur le site). Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Si tous les personnels sont invités à participer aux stages syndicaux, le SNES ne remboursera de leurs frais de transport que les syndiqués. N'oubliez pas de vous inscrire aussi auprès du SNES.

Pour connaître les lieux manquants, consulter le site.

ENSEIGNEMENTS

LUNDI 10 OCTOBRE 2011

STAGE LYCEE PROFESSIONNEL :

bilan et perspectives

Lycée Henri Darras de LIEVIN - 9h-17h

Après la généralisation du bac pro 3 ans, où en est le lycée professionnel ? Quel bilan actuel, quel état des lieux ? Quelles perspectives pour les lycéens et les personnels ?

Le stage s'adresse à tous les personnels des lycées professionnels, à ceux des cités scolaires et aux personnels en collège soucieux d'une vision approfondie de l'enseignement professionnel. Il sera animé par Olivier Demeester, secrétaire académique du SNUEP-FSU 59/62 et par Jean-Sébastien Bêlorgey, co-secrétaire national du SNUEP-FSU.

Merci à tous - notamment en cité scolaire - de relayer l'information auprès des collègues de LP.

JEUDI 13 OCTOBRE 2011

STAGE LANGUES VIVANTES

Collège Michelet LENS - 9h-17h

Diversification peu de chagrin, horaires riquiqui, effectifs lourds, groupes de compétences, diplômes et certifications... Ce stage s'adresse à tous les collègues de langue désireux de faire le point sur les conditions d'enseignement de leur discipline et sur les perspectives du métier.

Ce stage se déroulera en présence de Marc Rollin, du secteur national Langues Vivantes.

VIE SYNDICALE

DERNIÈRE SEMAINE D'OCTOBRE

Intervenir en Conseil d'administration

Le CA, est-il un vrai lieu de discussions, de débats, de prises de position et de choix ou une chambre d'enregistrement de décisions prises ailleurs et par qui ? A quoi sert la commission permanente ? Qu'est-ce qu'une DBM, les Fonds de Réserve, l'aide à la demi-pension ou aux collégiens, la DHG et le TRMD ? L'établissement doit-il acheter sur ses deniers ses manuels ou ses ordinateurs ? Quel poids avez-vous en ce qui concerne les fermetures de postes, les heures supplémentaires, les effectifs par classe ? Quelle position prendre sur le recrutement des assistants d'éducation ?

Ce stage sera complété en janvier ou février par une seconde journée de formation qui vous aidera à décrypter la dotation horaire de votre établissement, à combattre les menaces sur la formation des élèves et les conditions de travail des enseignants, à faire des propositions pour une meilleure rentrée.



Comparaison est parfois raison...

Les élections professionnelles vont se dérouler du 13 au 20 octobre 2011. Le ministère a tout fait pour essayer de limiter la participation des personnels : date très proche de la rentrée, vote et affichage électroniques,... Preuve que la voix des syndicats compte encore dans l'Education nationale ! Il faut donc voter et faire voter pour celui de votre choix.

Mais savez-vous vraiment pour qui et quel projet vous votez ? Nous vous proposons ici de faire le point sur quelques propositions du SNES-FSU et de les confronter à celles des autres organisations afin de susciter le débat en salle des profs. Il ne s'agit pas de mener une guerre syndicale stérile, mais bien de faire apparaître des divergences de fond, à la fois en termes d'analyse et de stratégie.

Action

Le SNES-FSU est un syndicat de « masse » (65 000 adhérents) et majoritaire (près de 100 000 votants lors des dernières élections professionnelles). A ce titre, il doit être à l'origine des mobilisations, en préservant l'unité syndicale la plus large possible pour que le mouvement ait une chance d'aboutir. Il a donc une forte responsabilité car lorsqu'il lance un appel, il sait qu'il sera entendu ; il s'agit donc d'être à l'écoute du terrain, de lancer des actions possibles et non pas de se faire plaisir en faisant de très beaux communiqués sans lendemain ou en appelant toutes les semaines à la grève générale comme certains syndicats minoritaires qui ne prennent aucun risque à le faire puisqu'ils savent qu'ils ne seront pas suivis. Pour autant, nous n'avons aucun a priori pour ou contre telle ou telle forme d'action, notre seul souci étant l'efficacité. Sur le terrain et au niveau national, l'action va de la simple pétition à la grève reconductible selon la situation.

Salaires

Il y a sans doute unanimité des organisations syndicales pour dénoncer l'absence de revalorisation salariale et la dégringolade du pouvoir d'achat depuis 25 ans, même si le chiffre n'est pas le même. Mais les discours ne résistent pas à l'examen des actes : en 2008, les fédérations UNSA-CFDT-CGC-CFTC ont signé un accord salarial comprenant une très faible revalorisation du salaire indiciaire et donc entraînant la perte du pouvoir d'achat. Ces fédérations, en faisant bande à part à l'issue de fortes mobilisations des salariés et en brisant le front syndical, ont fermé brutalement la porte aux légitimes revendications salariales.

Recrutement et formation initiale

Pour le SNES-FSU, l'élévation du niveau de recrutement est indispensable pour garantir une formation universitaire et professionnelle exigeante, ainsi qu'une revalorisation salariale (un premier pas a été fait en faisant passer le salaire de départ d'un certifié de 1350 à 1650 euros. Cela reste insuffisant, mais constitue une première brèche qu'il faut élargir pour l'ensemble des personnels). Le SNES-FSU accompagne sa demande d'une augmentation des aides, bourses et de la mise en place de pré-recrutements ; il a fait voter un amendement en ce sens lors du CTPM du 28 mai 2009, amendement non retenu. Le SNES-FSU est également très attaché au recrutement et à la gestion nationale des personnels, ce qui explique l'abstention du SNES (et celle du SNALC) lors de ce même CTPM, quand le ministère est revenu sur son projet initial de régionalisation, malgré le soutien du SGEN et du SE-UNSA.

Mais le SNES-FSU a largement contesté dès ce CTPM (qui ne portait pourtant pas spécifiquement sur ces questions) la nature du stage et la disparition de la formation professionnelle. Nous condamnons sans ambiguïté les conditions d'entrée dans le métier des lauréats des concours depuis 2 ans ; c'est le SNES-FSU qui est à l'origine des pétitions de refus d'être tuteur qui ont eu le succès que l'on sait.

Durée du temps de travail / service hebdomadaire ou pas ?

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Le SNES-FSU s'oppose à toute nouvelle augmentation du temps de travail pour les personnels. Il revendique d'amplifier la bataille contre le recours aux heures supplémentaires, destructrices d'emploi, obstacles à une véritable revalorisation. Il propose de diminuer l'horaire (qui doit rester défini hebdomadairement) et d'y inclure un abattement forfaitaire pour le travail collectif, géré par les équipes: 17h dont 2h forfaitaires pour les certifiés, 15h dont 2h forfaitaires pour les agrégés; 35 heures dont 5 heures forfaitaires pour les CPE, le temps de service des CO-Psy intégrant celui nécessaire au travail avec les équipes pédagogiques; 26 h pour les certifiés en documentation, prenant en compte leur double fonction, gestionnaire et pédagogique. Il n'est pas question d'accepter les projets du gouvernement: annualisation (ce qui signifie par exemple que tout cours qui « saute », même indépendamment de notre volonté, serait décompté de l'horaire annuel dû), réduction des congés et autres duperies dont le seul objectif est de supprimer des postes.

Ce qu'en disent les autres :

Dans le rapport sur les rythmes scolaires, « La CFDT et l'UNSA estiment que l'évolution du métier pourrait poser la question de l'annualisation. Les deux organisations constatent ainsi que l'annualisation existe déjà dans les lycées professionnels, où les emplois du temps peuvent en effet varier dans l'année du fait des stages. (...) La diminution des vacances d'été serait envisageable pour la CFDT à partir du moment où il y aurait concertation ». « Après tout, dans la moitié des départements, le temps des vacances d'été a été raccourci pendant dix ans, pour l'expérimentation de la semaine de quatre jours, sans que cela pose de problème », rappelle de son côté l'UNSA.

Autonomie des établissements

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Le développement de l'autonomie des établissements et leur mise en concurrence sont présentés par le gouvernement comme des clés pour améliorer les performances du système éducatif en optimisant les moyens. Pourtant l'autonomie des établissements est déjà importante et les conseils d'administration ont des pouvoirs de décisions dans de nombreux domaines. Elle s'exerce dans le cadre de règles nationales où l'État conserve des prérogatives essentielles à la garantie de l'égalité de tous (programmes, horaires d'enseignement, gestion des personnels). L'élargissement de cette autonomie conduit aujourd'hui à permettre aux établissements, en leur donnant la possibilité de gérer une partie de la dotation, de s'affranchir, au moins en partie, des contraintes des grilles horaires nationales et des contenus d'enseignement, et accroît les prérogatives des chefs d'établissement dans le domaine de la gestion des personnels. Le SNES-FSU est en total désaccord avec cette mise en cause d'une éducation nationale. Il s'oppose à cette politique qui vise à mettre en place une conception contestable du pilotage du système éducatif, des statuts et des métiers des personnels débouchant sur des inégalités accrues entre les établissements et entre les classes d'un même établissement, des conditions d'exercice du métier négociées au niveau de l'établissement avec pour corollaire injustice, inégalités, soumission aux pressions hiérarchiques locales, développement de l'individualisme et d'une gestion au mérite.

Ce qu'en disent les autres :

Le SE-UNSA tout comme le SGEN-CFDT sont de fervents partisans de l'autonomie des établissements. Ainsi, le SE-UNSA considère que « l'autonomie des établissements est un moyen pour l'établissement scolaire pour réaliser les missions qui lui sont assignées. » Prenant l'exemple de la réforme du lycée, le SGEN-CFDT affirme que « la proposition de mettre à disposition des équipes les heures-professeurs nécessaires aux groupes à effectif réduit peut également être un levier de changement et va dans le sens d'une meilleure autonomie des établissements. »

Conseil pédagogique

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Pour le SNES-FSU, le travail en commun et la concertation pédagogique doivent être facilités pour les enseignants, sans que cela devienne une injonction, ou un moyen pour la hiérarchie administrative de contrôler le travail des professeurs. Cela demande donc une réduction et un aménagement du temps de travail.

Pour le SNES-FSU, le Conseil Pédagogique est un outil de déréglementation, cherchant à instaurer une hiérarchie intermédiaire choisie par le chef d'établissement contre le conseil d'administration élu. Il est fait pour imposer des « bonnes pratiques » dans le cadre d'une autonomie croissante de chaque établissement. Il est nécessaire de s'y opposer et de le contrecarrer par tous les moyens.

Ce qu'en disent les autres :

Le SGEN-CFDT regrette dans son analyse de la circulaire de rentrée l'absence du conseil pédagogique, qui « devrait être cité comme le cœur de la démarche des évolutions et des innovations des établissements ». Le SE-UNSA, quant à lui, considère que « l'autonomie des établissements est un moyen pour l'établissement scolaire pour réaliser les missions qui lui sont assignées. (...) Le SE-UNSA approuve la création d'un conseil pédagogique dans chaque EPLE. »

Organisation du système scolaire et pratiques pédagogiques



Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Pour le SNES-FSU, les programmes doivent être construits en prenant le temps d'associer les enseignants sans leur imposer des contenus et pratiques « tout faits » d'en haut. Ils doivent rester disciplinaires, tout en permettant les liens entre disciplines et la mise en cohérence des apprentissages des élèves. Ils doivent rester exigeants tout en permettant la réussite de tous les élèves. Les enseignants ont besoin d'une formation continue de qualité pour analyser et améliorer leurs pratiques, et non pas de « bonnes pratiques » que des « experts » auraient pensées pour eux et qu'ils n'auraient plus qu'à reproduire sagement.

Aussi, pour le SNES-FSU, le socle commun est-il une imposture (marginalisation de disciplines, appauvrissement des savoirs, sans lesquels les compétences n'ont pas de sens), qui entérine les inégalités scolaires (l'atomisation des savoirs ne rend pas les apprentissages plus faciles). Surtout, il augmente la difficulté d'enseigner et alourdit la charge de travail (livrets de compétences), en prescrivant des pratiques standardisées qui réduisent l'enseignant à un évaluateur permanent.

Le SNES-FSU considère que le « lycée Allègre » n'était pas satisfaisant et qu'il était impossible de rester sur un statu quo ; mais c'est une autre réforme que le SNES revendiquait, plus ambitieuse, avec davantage de temps en petits groupes avec les élèves et un ancrage disciplinaire fort : si les modalités de travail avec les élèves sont différentes (plus de TD, de modules, de dispositifs d'aide au travail avec les élèves), leur temps de travail s'envisage différemment. Diminuer les horaires des élèves, comme c'est le cas avec la réforme Châtel, est une mesure discriminante socialement. A l'analyse du projet Chatel, le SNES-FSU a immédiatement alerté les personnels sur les menaces qu'il contenait tant pour les personnels que pour les élèves. Voilà pourquoi, lors du CSE du 10/12/2009, le SNES-FSU a voté contre ; malheureusement les faits nous donnent raison.

Ce qu'en disent les autres :

Toujours dans le rapport sur les rythmes scolaires, « l'UNSA articule son projet d'évolution autour du socle commun : les enseignants auront à s'organiser différemment, pour partie en horaires interdisciplinaires » ; « ils auront à aller plus avant dans la logique du socle commun en privilégiant l'évaluation par compétences, dans le cadre par exemple d'un CCF qui imposera d'autres pratiques », selon la CFDT. (...) L'UNSA suggère en revanche de réexaminer les programmes à tous les niveaux, afin de dégager du temps d'apprentissage plutôt que du « temps d'exposition aux savoirs ». Le SGEN-CFDT et le SE-UNSA (qui regrette néanmoins la réforme Darcos de lycée « modulaire ») ont voté pour la réforme du lycée lors du CSE du 10/12/2009. Le SGEN-CFDT affirme d'ailleurs que « les enseignements d'exploration en seconde, l'accompagnement personnalisé, le tronc commun en première, le tutorat possible, l'espace d'autonomie pour les établissements peuvent constituer des leviers pour la transformation du lycée. (...) ». De même, « les quinze heures d'enseignements communs aux trois séries en première vont également dans le sens d'une construction progressive des parcours souhaitée par le Sgen-CFDT. ». Enfin, « l'accompagnement personnalisé, inscrit dans l'horaire élève et dans le service des enseignants, est une mesure demandée par le Sgen-CFDT. »

Examen national anonyme ou contrôle continu ?

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Le SNES-FSU est opposé au contrôle local : il défend un examen national et anonyme seul à même de garantir l'égalité d'accès au supérieur de nos élèves, sans qu'ils soient discriminés en fonction de leur établissement ou académie d'origine. Le ministère ne cesse de développer la pratique du « contrôle en cours de formation » (CCF), qui pour le SNES-FSU est à la fois dangereuse (contrôle local, pas d'anonymat) et source de dénaturation du métier (le prof devient un simple évaluateur ; l'organisation est très lourde ; le temps passé au CCF empiète sur le temps de cours). Cela va dans le sens d'une plus grande autonomie des établissements (que le SNES-FSU conteste), et est guidé par un souci d'économies budgétaires.

Ce qu'en disent les autres :

Les discussions sur les rythmes scolaires auront des incidences sur les examens de fin d'année, et en particulier le bac. « Revenir sur l'organisation du baccalauréat qui empêche l'alternance 7 semaines / 2 semaines est une piste de travail pour l'UNSA, qui propose de substituer à l'examen trois épreuves ponctuelles soumises au contrôle continu. ». Le SGEN-CFDT considère, lui, que le bac est « un examen terminal de plus en plus désuet ». La CFTC souligne au contraire la lourdeur de ces contrôles, « dévoreurs de temps », et des évaluations en général : il faut un autre regard sur l'examen, la charge des programmes et de l'année en sera allégée. La CFTC fait liste commune avec le SNALC qui n'est pourtant pas du tout sur la même ligne : quelle position sera défendue si cette alliance de circonstances obtient des sièges ?



Le SNES est un syndicat de progrès

A l'heure où les difficultés sociales et la politique gouvernementale transforment les collègues en cocottes-minute, gonflant la baudruche des discours d'exclusion - qui incriminent ces « jeunes dont la place n'est pas ici » -, notre syndicat répond « éducation nationale ». Tous les élèves sont capables de réussir, si l'on donne aux personnels, et à eux-mêmes, les moyens pour cela.

A l'heure de l'autonomie des établissements et de la mise en concurrence tous azimuts, du socle commun et de la ghettoïsation scolaire, notre syndicat répond « éducation nationale ». Par cela, nous entendons défendre l'égalité, et non l'« égalité des chances », piourette rhétorique destinée à légitimer la perpétuation du tri social.

A l'heure où le rouleau-compresseur néolibéral conduit de plus en plus à courber l'échine, nous proposons de relever la tête. Conscients des faiblesses du mouvement syndical et des régressions imposées au monde du travail (celles-ci n'étant pas sans rapport avec celles-là), soucieux de renouveler nos modes d'action sans renoncer à l'arme de la grève, nous sommes toujours présents dans l'action, et nous en sommes souvent à l'initiative, comme pour la grève du mardi 27 septembre 2011, le cas échéant sans d'autres organisations syndicales moins combatives.

A l'heure de l'individualisation des comportements et de l'atomisation des solidarités, forts de la confiance des personnels, nous affrontons l'administration lors des commissions paritaires, pour assurer un suivi efficace des situations individuelles des collègues.

**Elections professionnelles :
du 13 au 20 octobre 2011,
votez et faites voter
pour le SNES-FSU !**

L'action du SNES dans les instances paritaires

Avoir des élus SNES-FSU dans les instances paritaires, c'est la garantie d'être informé, aidé, défendu individuellement et collectivement, dans le respect des textes, des règles, de l'égalité de traitement entre tous les collègues. Face à la rotation des personnels du rectorat, nos élus constituent également une « mémoire » académique incontournable.

Les élus du SNES-FSU étudient tous les dossiers, toutes les situations, parce qu'ils ne sont pas seulement les élus des syndiqués, mais aussi parce qu'une erreur concernant un non-syndiqué aura des répercussions pour des syndiqués. Leurs interventions permettent régulièrement de rectifier des erreurs du rectorat et d'améliorer des situations (souvent jusqu'à 20 % des propositions de l'administration).

Le SNES-FSU intervient aussi en audiences, groupes de travail, comités techniques, non seulement pour traiter de cas individuels ou de situations d'établissements, mais aussi pour faire respecter les principes sur lesquels reposent nos statuts, nos missions, pour défendre des propositions et revendications élaborées col-

lectivement, destinées à améliorer la situation de l'ensemble des catégories.

Les élus du SNES-FSU jouent la transparence et rendent compte systématiquement de leurs interventions. Qui peut en dire autant ? Avec le SNES-FSU, pas de surprise, nos interventions et actions peuvent être connues de tous : déclarations préalables, compte-rendus de groupes de travail et des instances, réflexions sont publiés dans le bulletin académique ou sur notre site. Nos syndiqués n'ignorent donc rien des positions que nous défendons face à l'administration. Il n'est pas certain que tous les syndiqués du SGEN ou de l'UNSA connaissent les prises de positions, parfois très surprenantes, de leurs élus...

L'action du SNES-FSU est ferme et déterminée. Le Ministère et le rectorat ne s'y trompent pas, eux qui tentent de plus en plus souvent de discréditer l'action syndicale et d'affaiblir le paritarisme. **Voter SNES-FSU aux élections professionnelles, c'est envoyer un message clair à l'administration sur notre attachement au respect des personnels et de leur statut.**